



Nicolas HULOT, ministre d'État, ministre de
la Transition écologique et solidaire

Paris, le mercredi 28 février 2018

Communiqué de presse

Nicolas Hulot annonce le financement de 11 nouveaux projets d'installations de production d'électricité à partir de biomasse

Conformément aux objectifs d'accélération du développement des énergies renouvelables rappelés lors du Sommet sur le Climat « One Planet Summit », Nicolas Hulot, ministre d'État, ministre de la Transition écologique et solidaire, désigne 11 nouveaux lauréats pour développer des installations de production d'électricité à partir de biomasse, pour un volume de 52,9 MW.

« La France a voté en décembre dernier une loi mettant fin à la recherche et à l'exploitation des hydrocarbures sur tout notre territoire. En parallèle, notre pays doit monter en puissance sur le développement des énergies renouvelables pour répondre aux objectifs fixés dans le Plan climat. Les projets annoncés aujourd'hui répondent à cette ambition de soutenir des filières créatrices d'emplois » déclare Nicolas Hulot.

Lancé en février 2016, pour un volume total de 180 MW, l'appel d'offres pour les installations biomasse énergie comporte 3 périodes de candidature, réparties sur trois ans, et repose sur le nouveau dispositif de soutien, le complément de rémunération. Cet appel d'offres porte sur un volume annuel de 50 MW de nouvelles installations « bois énergies » de plus de 300 kW et de 10 MW pour de nouvelles installations de méthanisation de plus de 500 kW.

Pour la deuxième tranche, 45 dossiers de candidature ont été reçus, pour une puissance cumulée de 176,8 MW. Tous les dossiers transmis étaient complets et la CRE les a instruits en fonction du prix de vente de l'électricité proposée, de la qualité de l'approvisionnement, de l'efficacité énergétique et de la performance en matière de qualité de l'air.

Sur cette base, Nicolas Hulot désigne 11 projets lauréats : 9 projets pour le lot bois-énergie et 2 projets de méthanisation.

Les installations des lauréats seront soutenues par un complément de rémunération garanti pendant 20 ans. Elles produiront de l'électricité renouvelable pour un volume total de 400 GWh par an et de la chaleur renouvelable à hauteur de 1 000 GWh par an.

Le projet porté par la société PV BAISES à Villelaure (Vaucluse) est le deuxième projet « bois énergie » qui bénéficiera du bonus mis en place en 2016 afin de soutenir les structures ayant recours à l'investissement participatif.

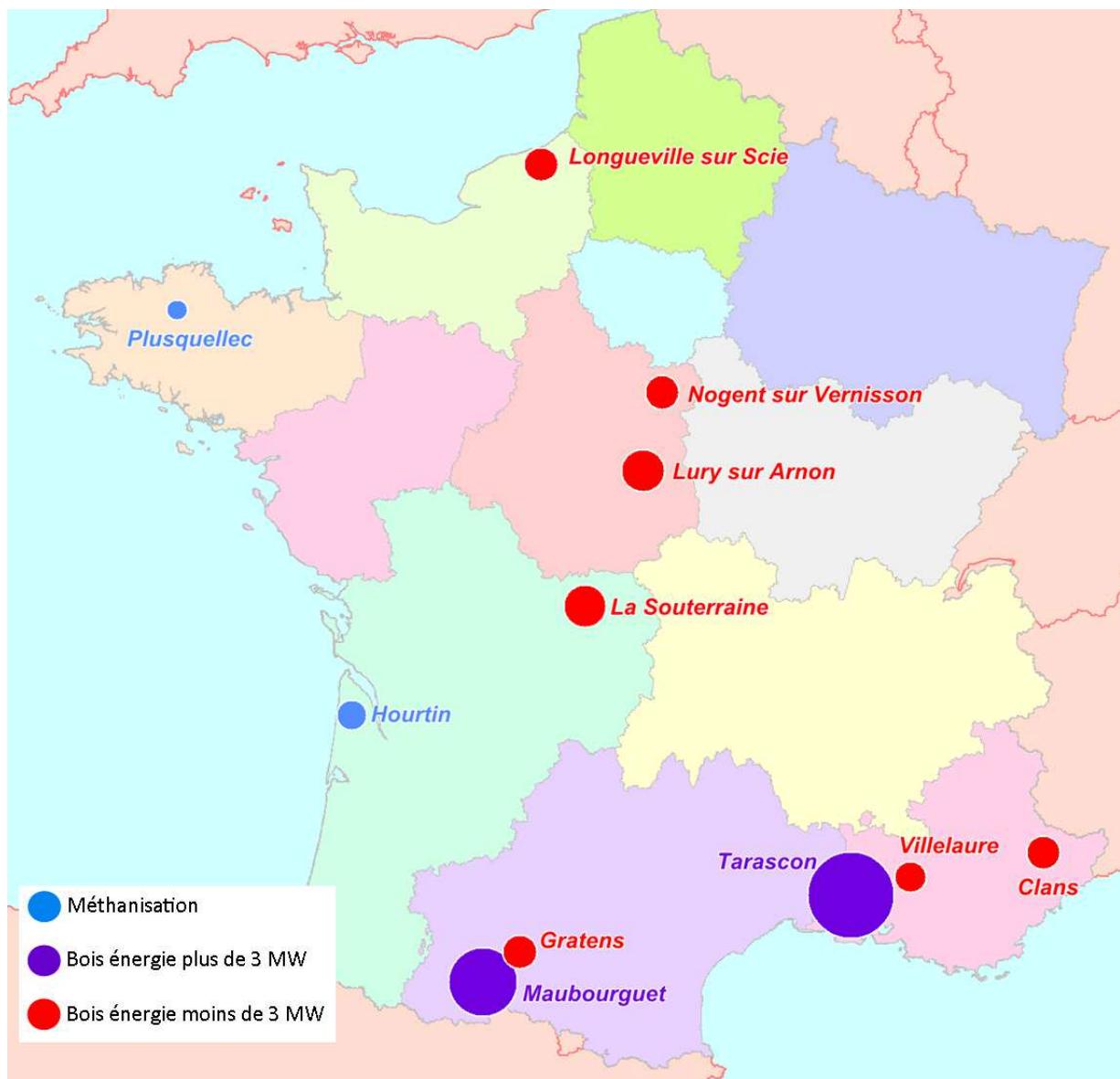
Cette année, le tarif moyen, pondéré par la puissance des installations des lauréats pour les installations « bois énergie » de moins de 3 MW est égal à 137 €/MWh. Il est inférieur au tarif des lauréats de la tranche précédente, dans la même catégorie, qui était égal à 149 €/MWh.

Pour l'ensemble des lauréats, le tarif moyen, pondéré par la puissance des installations de tous les lauréats est de 122,50 €/MWh. Ce tarif est égal au tarif moyen pondéré par la puissance des installations des lauréats de la première période.

Une troisième période de candidature sera ouverte du 29 juin au 31 août 2018.

Retrouvez la carte des installations mises en service à la suite de tous les appels d'offres pour la production d'électricité à partir de biomasse sur le site Internet du Ministère de la transition écologique et solidaire : [http://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/biomasse-énergie](http://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/biomasse-energie)

Localisation des projets retenus cette année :



Liste des projets retenus cette année :

Installations bois énergie de moins de 3 MW :

Projets lauréats	Région	Commune	Puissance allouée (MW)
PERENIA	Provence Alpes Côte d'Azur	Clans	1,2
NEOWAT	Normandie	Longueville sur Scie	1,2
COMBRAILLE BOIS ENERGIE (COBE)	Nouvelle Aquitaine	La Souterraine	2,5
BIOMASSE 45	Centre Val de Loire	Nogent sur Vernisson	1,18
BIOMASSE 31	Occitanie	Gratens	1,18
BIOMASSE 18	Centre Val de Loire	Lury sur Arnon	1,18
CAMPUS SAG Sud Luberon	Provence Alpes Côte d'Azur	Villelaure	1

Installations bois énergie de plus de 3 MW :

Projets lauréats	Région	Commune	Puissance allouée (MW)
BIO-Watt	Provence Alpes Côte d'Azur	Tarascon	25
Biotricity Maubourguet	Occitanie	Maubourguet	15,98

Installations de méthanisation :

Projets lauréats	Région	Commune	Puissance allouée (MW)
Méthanisation à la ferme de Goasmin	Bretagne	Plusquellec	0,51
MEDOC ENERGIES 2	Nouvelle Aquitaine	Hourtin	0,79

Retrouvez le communiqué en ligne

Contact presse : 01 40 81 78 31
www.ecologique-solidaire.gouv.fr
 @Min_Ecologie